

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

10233 - Faire payer un créancier par un débiteur avec un surplus

question

Une personne me doit 10 000 rials, mais elle tergiverse et ne veut pas régler la dette. Et je dois 10 000 rials à un créancier... Quand il est venu réclamer son dû, je lui ai dit : va voir Un tel pour qu'il vous remette la somme qu'il me doit plus 2 000 rials à cause du retard de paiement. C'est-à-dire qu'il va payer 12 000 à la place des 10 000 qu'il avait reçus. Comment juger cela ? Eclairiez-nous. Puisse Allah vous récompenser.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il ne vous est pas permis de demander à votre créancier d'aller se faire payer par votre débiteur avec un surplus de 2000 rials pour sanctionner ses atermoiements. Car le surplus relève de l'usure qui est interdite selon la loi musulmane...

Allah est le garant de l'assistance.

Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.